



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 15774

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les orientations budgétaires 2008. Les professionnels de la filière cinéma et audiovisuel de la région Languedoc-Roussillon réunis au sein du collectif interprofessionnel régional du cinéma et de l'audiovisuel sont inquiets à propos des crédits décentralisés du ministère de la culture à venir en 2008. Alertés par les réseaux nationaux, ils craignent une baisse significative de ces aides. Or, la situation des professionnels du cinéma de cette région reste fragile. La convention État - Région - Centre national de la cinématographie, signée le 27 mai 2005, a permis l'émergence et la réalisation de productions cinématographiques et audiovisuelles. Néanmoins une baisse des crédits décentralisés remettrait en cause ce fragile équilibre et risquerait de faire périr certaines structures de production. Dans ces conditions, il lui demande de lui préciser les nouvelles mesures qu'elle compte prendre afin de préserver l'emploi et la production cinématographique régionale.

Texte de la réponse

La politique de soutien en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est assurée par les services du ministère de la culture et de la communication, au travers notamment des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et par le Centre national de la cinématographie (CNC), qui gère des dispositifs d'aides pour l'ensemble de la filière cinématographique et pour la production d'oeuvres audiovisuelles. Le ministère de la culture et de la communication et le CNC poursuivront leur politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. En effet, en ce qui concerne les DRAC, les moyens budgétaires complémentaires qui leur ont été affectés permettront de maintenir leurs actions dans des conditions comparables à celles des années passées. Par ailleurs, la politique conventionnelle État/Région/CNC, qui constitue un outil de structuration professionnelle et de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, a été confortée. Une nouvelle génération de conventions de développement cinématographique et audiovisuel a en effet été conclue entre les trois partenaires pour la période 2007/2009, et dès l'année 2008, il est prévu que l'enveloppe budgétaire consacrée par le CNC à l'aide à la production cinématographique augmente de 12,5 %.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15774

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 897

Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3809